

Normalisation du traitement des litiges Etablissement de santé/fournisseur

Contributeurs / Auteurs

Cette recommandation est le résultat du travail du groupe projet composé des professionnels suivants :

Laboratoires pharmaceutiques et fabricants :

ABBOTT France
AGUETTANT
APPAMED
B BRAUN MEDICAL
BAXTER
BAYER SANTE
BOERHINGER INGELHEIM FRANCE
BOUCHARA RECORDATI
BRISTOL MYERS SQUIBB
COOPLAST
GENOPHARM
GLAXO SMITHKLINE
JANSSEN CILAG
LEEM
LFB BIOMEDICAMENTS
LILLY FRANCE SA
LOHMANN ET RAUSCHER
NOVARTIS PHARMA SA
NOVO NORDISK
NUTRICIA NUTRITION CLINIQUE
OCTAPHARMA
PFIZER
PIERRE FABRE MEDICAMENT
ROCHE
SANOFI AVENIS France
SMITH ET NEPHEW SA
SNITEM
SOLVAY PHARMA
TERUMO

Dépositaires :

ALLOGA France
ARVATO SERVICES HEALTHCARE
CENTRE SPECIALITES
PHARMACEUTIQUES
DEPOLABO
WINCANTON

Répartiteurs :

ALLIANCE HEALTHCARE
CERP France
CERP Rouen
CSRP
OCP REPARTITION

Syndicats de pharmaciens hospitaliers et associations :

SNPHPU
SYNPREFH
EURO PHARMAT
PHAST
ABCPH (Brie-Champagne)
ADPHSO (Charente Poitou)
APHCA (Champagne Ardenne)
APHNED (Nord Pas de Calais)
ORPHEM

Etablissements de santé :

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
CASH Nanterre (Centre Accueil et Soins hospitaliers)
CH Beaune (Hospices Civils de Beaune)
CH Compiègne
CH Digne
CH Dunkerque
CH Jacques Cœur (Bourges)
CH Riom
CH Saint-Jean d'Angely – Hôpital Saint-Louis
CH Troyes – Hôpital des Hauts du Clos
CH Meaux
CH Valenciennes
CHR Metz-Thionville
CHU Strasbourg (Hôpitaux Universitaires)
CHU Lyon (Hospices Civils)
CHU Nancy
CHU Besançon
CHU Dijon
CHU Nantes
CHU Poitiers
CHU Rouen
CHU Tours
Vitalia

Partenaires des établissements de santé :

CACIC
CAHPP
GMSIH

Introduction

Dans le cadre de la mission de normalisation des échanges interprofessionnels du CIP/ACL, les partenaires de la chaîne de distribution pharmaceutique, fournisseurs-dépositaires-répartiteurs-établissements de santé, ont défini une normalisation des échanges, applicable au traitement des litiges.

La responsabilité pharmaceutique des flux logistiques de marchandises implique les fournisseurs et les destinataires. Un litige peut être déclaré par le destinataire si un défaut est constaté à la livraison des marchandises ou à la réception des factures ou des avoirs.

Afin de faciliter les relations interprofessionnelles en cas de litige, deux procédures permettant de disposer de formulaires normalisés sont décrites dans ce document : le « litige à la Réception/livraison » et le « litige sur facture/avoir ».

Ce document est complémentaire des Cahiers CIP/ACL (n°9, 10 et 11), décrivant les opérations

relatives à l'exécution d'une commande : le bon de commande, la réception et le bon de livraison.

Objectif

L'objectif de ce document est de proposer une normalisation du traitement des litiges, permettant aux partenaires de disposer de formulaires standardisés.

Pour les litiges déclarés aux fournisseurs à la réception/livraison, la normalisation est fondée sur une codification claire des différents cas de litiges.

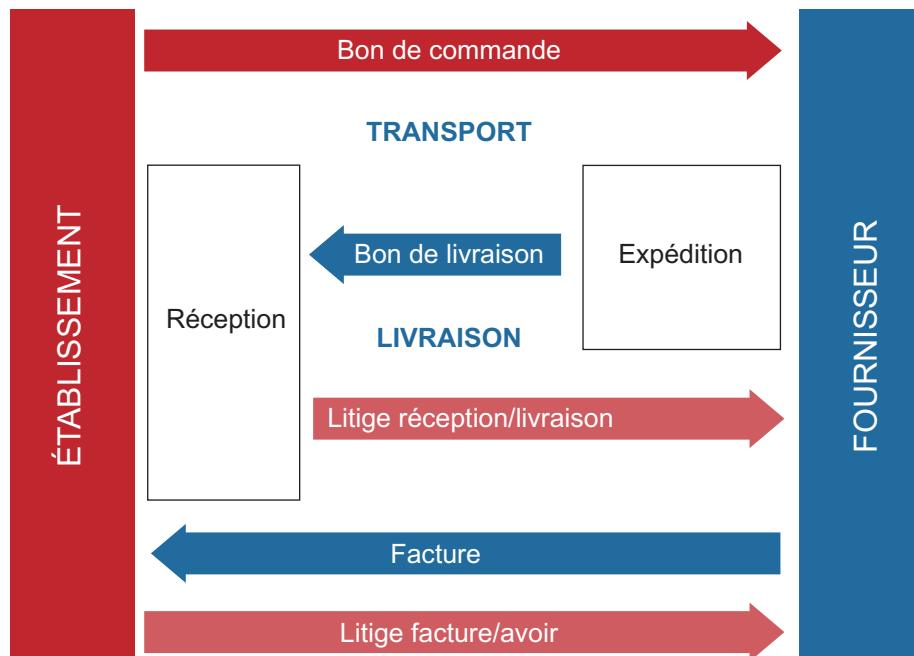
Les litiges sont déclinés en motifs, sous-motifs et précisions associées qui peuvent être renseignés à la ligne article dans les formulaires. Cette codification prépare l'intégration à l'EDI des procédures de traitement des litiges.

Document de référence : brochure Relations Etablissements de santé / Fournisseurs, chapitre traitement des litiges (décembre 2000).

Définition

Un litige peut être déclaré par l'établissement de santé au fournisseur lorsque les éléments réceptionnés ne correspondent pas qualitativement ou quantitativement à ceux attendus.

La déclaration d'un litige intervient éventuellement en fin d'une suite logique d'échanges de documents liés à la commande.



Avantages

Pour les établissements de santé et à la déclaration des litiges factures

Les établissements de santé disposent de deux formulaires normalisés distincts, adaptés à la déclaration des litiges à la réception/livraison et des litiges factures.

L'enregistrement des avoirs et/ou factures de régularisation est facilité si le fournisseur joint à ces documents le formulaire complété justificatif du litige régularisé.

La normalisation de cette procédure permet de préparer son intégration à l'EDI pour automatiser le processus.

Pour les fabricants

Disposer de formulaires normalisés complétés améliore la lisibilité des informations nécessaires au traitement des litiges. Le litige et les personnes concernées sont immédiatement identifiés.

Le formulaire seul apporte l'ensemble des informations nécessaires, il facilite la communication entre les partenaires.

Les documents intermédiaires peuvent être supprimés. Par exemple, à l'émission d'un avoir ou d'une facture de régularisation, la lettre d'envoi de régularisation peut être supprimée si une copie du formulaire complété est jointe. La normalisation prépare l'automatisation de la procédure de traitement des litiges. Elle ouvre la possibilité d'utiliser l'EDI et la remontée d'information fournie par le message « Accusé de réception livraison ».

Classification des litiges

Les litiges déclarés par l'établissement de santé au fournisseur peuvent être classés en deux catégories :

- Les **LITIGES A LA RECEPTION /LIVRAISON** sont liés à une erreur qui peut provenir :
 - de l'hôpital : erreur de commande (référence, CIP, UCD, quantités, boîtier erroné), de lieux de livraison/facturation, de référence marché/prix, de laboratoire (nom, n°fax, code EDI....)....
 - du fournisseur : erreur de saisie, de retranscription de commande, de préparation de commande, incident de transport...
- Les **LITIGES SUR FACTURATION/AVOIR**.

Pour les litiges déclarés à la réception/livraison, un dictionnaire de motifs, sous-motifs et précisions associées est défini ainsi que les liens possibles entre les items de ce dictionnaire.

Ces éléments sont intégrés dans les consignes d'utilisation du formulaire et intégrables dans les messages dématérialisés.

Dictionnaire des litiges à la réception/livraison

Formulaires et consignes d'utilisation

Voir pages suivantes.

Dictionnaire des litiges à la Réception/Livraison

Motif du litige	Sous-motif associé	Precision associée	Circonstance d'utilisation		
Code	Abbrégé	Désignation	Code	Abbrégé	Désignation
201 AB	PRODUIT(S) ABIME(S)	01 AUT Autre précision	2 RECOMM		Ne pas effectuer d'envoi complémentaire Faire avoir - Nous recommandons
201 AB	PRODUIT(S) ABIME(S)	01 AUT Autre précision	2 RECOMM		Faire un envoi complémentaire Faire avoir
201 AB	PRODUIT(S) ABIME(S)	03 ECR Eventré, Ecrasé	2 RECOMM		Ne pas effectuer d'envoi complémentaire Faire avoir - Nous recommandons
201 AB	PRODUIT(S) ABIME(S)	03 ECR Eventré, Ecrasé	3 COMPL		Faire un envoi complémentaire Faire avoir
201 AB	PRODUIT(S) ABIME(S)	06 MOU Mouillé	2 RECOMM		Ne pas effectuer d'envoi complémentaire Faire avoir - Nous recommandons
201 AB	PRODUIT(S) ABIME(S)	06 MOU Mouillé	3 COMPL		Faire un envoi complémentaire Faire avoir
201 AB	PRODUIT(S) ABIME(S)	08 TCO Traces de coulure, Taches	2 RECOMM		Ne pas effectuer d'envoi complémentaire Faire avoir - Nous recommandons
201 AB	PRODUIT(S) ABIME(S)	08 TCO Traces de coulure, Taches	3 COMPL		Faire un envoi complémentaire Faire avoir
201 AB	PRODUIT(S) ABIME(S)	16 SCO Arraché par adhésif	2 RECOMM		Ne pas effectuer d'envoi complémentaire Faire avoir - Nous recommandons
201 AB	PRODUIT(S) ABIME(S)	16 SCO Arraché par adhésif	3 COMPL		Faire un envoi complémentaire Faire avoir
201 AB	PRODUIT(S) ABIME(S)	17 TNC Température non conforme	2 RECOMM		Ne pas effectuer d'envoi complémentaire Faire avoir - Nous recommandons
201 AB	PRODUIT(S) ABIME(S)	17 TNC Température non conforme	3 COMPL		Faire un envoi complémentaire Faire avoir
202 PM	PRODUIT(S) MANQUANT(S) DANS CARTON DE DETAIL	09 BL Par rapport au B.Exp/Liv	2 RECOMM		Ne pas effectuer d'envoi complémentaire Faire avoir - Nous recommandons
Le nombre de colis est conforme au récépissé et :					
- produit manquant dans un colis Détail					
- colis complet manquant par rapport au BL					
Si produit manquant dans un colis Standard, utiliser le motif «C»					

Motif du litige			Sous-motif associé			Précision associée			Circonstance d'utilisation	
Code	Abrégré	Désignation	Code	Abrégré	Désignation	Code	Abrégré	Désignation		
202	PM	PRODUITS MANQUANTS DANS CARTON DE DETAIL	09	BL	Par rapport au B.Expliv	3	COMPL	Faire un envoi complémentaire Faire avoir	Le nombre de colis est conforme au récépissé et : - produit manquant dans un colis Détail - colis complet manquant par rapport au BL. Si produit manquant dans un colis Standard, utiliser le motif «Cl»	
203	TP	PRODUITS EN TROP	09	BL	Par rapport au B.Expliv	4	GARDE	Nous gardons / A facturer	Produit commandé, reçu en quantité supérieure à celle du BL. Le nombre de colis est conforme au récépissé. Produit conservé.	
203	TP	PRODUITS EN TROP	09	BL	Par rapport au B.Expliv	5	A REP'R	A reprendre / Faire avoir	Produit commandé, reçu en quantité supérieure à celle du BL. Le nombre de colis est conforme au récépissé. Produit non conservé. A faire reprendre aux frais du laboratoire.	
203	TP	PRODUITS EN TROP	10	CDE	Par rapport à la Commande	5	A REP'R	A reprendre / Faire avoir	Produit commandé, reçu en quantité supérieure à celle de la commande. La quantité reçue est conforme au BL. Produit non conservé. A faire reprendre aux frais du laboratoire.	
203	TP	PRODUITS EN TROP	10	CDE	Par rapport à la Commande	4	GARDE	Nous gardons / A facturer	Produit commandé, reçu en quantité supérieure à celle de la commande. La quantité reçue est conforme au BL. Produit conservé.	
203	TP	PRODUITS EN TROP	11	NCD	Non commandé(s)	5	A REP'R	A reprendre / Faire avoir	Produit non commandé. Le produit et la quantité sont conformes au BL. Le nombre de colis et l'adresse sont conformes. Produit non conservé. A faire reprendre aux frais du laboratoire.	
203	TP	PRODUITS EN TROP	11	NCD	Non commandé(s)	4	GARDE	Nous gardons / A facturer	Produit non commandé. Le produit et la quantité sont conformes au BL. Le nombre de colis et l'adresse sont conformes. Produit conservé.	
204	CI	CARTON STANDARD INCOMPLET							Produit(s) manquant(s) dans un colis standard.	
205	ME	MODELE ERRENE	02	ECH	Echantillon gratuit	5	A REP'R	A reprendre / Faire avoir	Produit avec mention «Gratuit».	
205	ME	MODELE ERRENE	04	EXP	Présentation Export	5	A REP'R	A reprendre / Faire avoir	Produit avec mention «Export».	
205	ME	MODELE ERRENE	18	LOT	N° Lot non conforme au BL/AE	4	GARDE	Nous gardons / A facturer	Produit dont le N° lot /Date de péremption livré n'est pas celui transmis par le BL/AE EDI ou BL papier. Ce motif de litige doit générer chez le laboratoire une démarche qualité. S'assurer que le N° de lot est commercialisable.	

Motif du litige	Sous-motif associé			Précision associée			Circonstance d'utilisation
Code	Abrévégé	Désignation	Code	Abrégé	Désignation	Code	Désignation
206	PC	DATE PEREMPTION TROP PROCHE				5	A REPR A reprendre / Faire avoir
207	DF	DEFAUT	12	FAB	Défaut de Fabrication	5	A REPR A reprendre / Faire avoir
207	DF	DEFAUT	13	CON	Défaut de Conditionnement	5	A REPR A reprendre / Faire avoir
207	DF	DEFAUT	14	ETI	Défaut d'Etiquetage	5	A REPR A reprendre / Faire avoir
207	DF	DEFAUT	15	PRX	Prix non conforme	5	A REPR A reprendre / Faire avoir
210	EDF	ERREUR DE DESTINATAIRE DUE AU FOURNISSEUR				4	GARDE Nous gardons / A facturer
210	EDF	ERREUR DE DESTINATAIRE DUE AU FOURNISSEUR				5	A REPR A reprendre / Faire avoir
220	EDE	ERREUR DE DESTINATAIRE DUE A L'ETABLISSEMENT				4	GARDE Nous gardons / A facturer
220	EDE	ERREUR DE DESTINATAIRE DUE A L'ETABLISSEMENT				5	A REPR A reprendre / Faire avoir
221	ECE	ERREUR DE COMMANDE DUE A L'ETABLISSEMENT				5	A REPR A reprendre / Faire avoir

Traitement du cas particulier : livraison d'un produit à la place d'un autre

Sur le produit commandé non reçu, déclarer un litige : motif PM (202), sous-motif BL (9), précision Recom (2)

Sur le produit reçu à la place déclarer un litige : motif TP (203), sous-motif NCD (11), Précision Garde (4) ou A repr (5)

LITIGE A LA LIVRAISON/RECEPTION

1

PAGE XY

ETABLISSEMENT (client)		LITIGE N° : 3 Date : 4	EXPEDITION N° BL : 5 Date : 6	FOURNISSEUR Nom : 7 Adresse : Contact : E-mail : Tél : Fax :
COMMANDÉ N° : 2 Date : Date : 4				

Code CIP/ACL/GTIN <input checked="" type="checkbox"/> UCD/PPUI	Désignation article (Libellé, lot, péremption)	Code motif du litige	Code sous-motif associé	Code précision associé	N° carton litige	Quantité commandée	Quantité expédiée BE/BL	Quantité reçue conforme
8 (En CIP/ACL/GTIN) 3400958974564	9 ARICIDENE 30 mg gélule A69873 21/12/14	10 201	11 03	12 2	13 50	14 6	15 6	1
OU (En UCD/PPUI) 3400898745125	ARICIDENE 30 mg gélule A69873 21/12/14	201	03	2	50	60	60	10

PIECE(S) JOINTE(S) <input type="checkbox"/> Récépissé du transport <input type="checkbox"/> Bon de Livraison	REPONSE FOURNISSEUR Date : 16 Avoir/facture joint <input type="checkbox"/>	Dossier suivi par : 17 Réf : 18 Autre : E-mail : Autre :	Tél : Autre :
---	--	--	------------------

RELANCES Date : Personne contactée : Date : Personne contactée :	CLOTURE DU LITIGE Commentaires : Commentaires :
---	--

Consignes d'utilisation du formulaire litige à la livraison/réception

ENTETE

- 1** Nature du document, et pagination de type page x/y
- 2** ETABLISSEMENT CLIENT concerné par la livraison et qui déclare le litige. Préciser :
 - Le nom et l'adresse de l'établissement (établissement de santé, établissement médico-social, EHPAD...)
 - Le nom et les coordonnées du correspondant (contact)
- 3** LITIGE : numéro du dossier litige attribué par l'établissement et date
- 4** Références mentionnées sur la COMMANDE : numéro et date
- 5** EXPÉDITION : références mentionnées sur le bordereau d'expédition ou de livraison : numéro et date
- 6** Date de RECEPTION des marchandises : date de livraison effective de la marchandise
- 7** FOURNISSEUR destinataire du litige. Préciser :
 - Le nom et l'adresse du fournisseur
 - Le nom et les coordonnées du correspondant (contact)

* Dans le cadre de la mise en œuvre de la tracabilité des médicaments humains, l'AFSSAPS a retenu le principe de l'évolution de la codification des présentations du code CIP de 7 à 13 caractères et l'évolution du marquage des conditionnements extérieurs du code à barres 39 vers un Data Matrix supportant les informations : CIP/13, numéro de lot et date de péremption cf. avis paru au JO du 16 mars 2007). Un accord entre le CIP et GS1 réserve le préfixe 3400 à l'attribution des codes CIP/13 – UCD/3 et permet l'intégration des codes CIP/7 – UCD/7 actuels dans un code CIP/13 – UCD/3. Cf. site www.ucdip.org. Pour les dispositifs médicaux et autres produits de santé, l'évolution du code ACL/7 vers un code ACL/13 ou GTIN est recommandée

Liste des codes motifs, sous-motifs et précisions associées

Se reporter au dictionnaire pour les circonstances d'utilisation et les associations possibles

MOTIF DU LITIGE	SOUS-MOTIF ASSOCIE	PRÉCISION ASSOCIE
201 – Produit(s) abîmé(s)	01 – Autre précision	2 – Ne pas effectuer
202 – Produit(s) manquant(s)	02 – Echantillon gratuit	d'envoi complémentaire
203 – Produit(s) en trop	03 – Eventré. Ecrasé	- Faire avoir/Nous recommandons
204 – Carton standards incomplet	04 – Présentation export	3 – Faire envoyer complémentaire/ Faire avoir
205 – Modèle erroné	05 – Mouillé	
206 – Date de péremption trop proche	08 – Traces de coulures. Taches	4 – Nous gardons/A facturer
207 – Défaut	09 – Par rapport au BE/BL	5 – A reprendre/Faire avoir
210 – Erreur de destinataire due au fournisseur	10 – Par rapport à la commande	
220 – Erreur de destinataire due à l'établissement	11 – Non commandé	
221 - Erreur de commande	12 – Défaut de fabrication	
	13 – Défaut de conditionnement	14 – Défaut d'étiquetage
	15 – Prix non conforme	15 – Arraché par acheté si conforme
	16 – Température non conforme	17 – N° lot non conforme au BE/BL
	18 – N° lot non conforme au BE/BL	

TABLEAU

Compléter tout ou partie des colonnes pour chacune des lignes articles litigieuses. Prévoir sous chaque ligne article l'insertion de sous-lignes pour gérer les commentaires, les numéros de lot et les dates de péremption. Lorsque le nombre d'articles n'est pas dans le cadre, prévoir la création d'une nouvelle page CODE : choisir le code conditionnement (CIP/ACL/GTIN*) ou unitaire (UCD/PPUI) à 13 caractères identifiant l'article.	8
DESIGNATION ARTICLE : préciser le libellé correspondant au code conditionnement, le numéro de lot et la date de péremption (utiliser une sous-ligne si nécessaire)	9
CODES MOTIFS, SOUS-MOTIFS et PRÉCISION ASSOCIEES : se reporter à la liste figurant ci-dessous	10
CODE MOTIF ET SOUS-MOTIF DU LITIGE : inscrire à chaque ligne article, le code du motif et le code du sous-motif choisis dans la liste à l'aide du dictionnaire. Exemple : motif 201 pour « produit abîmé » et sous-motif associé » 03 pour « éventré, écrasé »	11
CODE PRECISION ASSOCIEE : inscrire à chaque ligne article, le code de la suite à donner au litige, choisi dans la liste à l'aide du dictionnaire. Exemple : 2 pour « ne pas effectuer d'envoi complémentaire	
	12
N° CARTON LITIGE : précisé dans le bon d'expédition/bon de livraison (BE/BL) et sur lequel porte le litige	13
QUANTITE COMMANDEE : indiquée sur le Bon de commande, exprimées en CIP/ACL/GTIN ou en UCD/PPUI (cf. 8)	14
QUANTITE EXPEDIEE : indiquée sur le BE/BL, exprimées en CIP/ACL/GTIN ou en UCD/PPUI (cf. 8)	15
QUANTITE RECUE CONFORME : exclure les quantités livrées non conformes, exprimées en CIP/ACL/GTIN ou en UCD/PPUI (cf. 8)	
PIED DE PAGE	
PIECE JOINTE : bien cocher la case indiquant le type de pièce jointe : photocopie du bon de livraison et/ou récépissé de transport émargé avec mention dans les réserves des dommages existants constatés au moment de la livraison	16
REPONSE FOURNISSEUR : indiquer la date de régularisation du litige, le nom et les coordonnées du correspondant à joindre à propos de ce litige, les références du fournisseur mentionnées sur la facture ou sur l'avis	17
RECOMMANDATION IMPORTANTE : il est demandé au fournisseur de joindre une photocopie du formulaire litige complété avec l'avis ou la facture de régularisation envoyé à l'établissement de santé	18
RELANCE ET CLOTURE DU LITIGE : partie réservée aux services administratifs de l'établissement de santé	

LITIGE SUR FACTURE/AVOIR

1

PAGE X/Y

ETABLISSEMENT (client)		LITIGE	FACTURE/AVOIR
Nom :	N° :	3	4
Adresse :	Date :	5	6
Contact : E-mail : Tél : Fax :	Montant TTC :	7	N° BE/BL : Date :

MOTIF DU LITIGE

Cocher pour les motifs suivants :

- 301 – Facture non reçue – Demande de duplicité
- 302 – Demande de référence de la commande
- 304 – Facture en double avec facture n° Montant TTC.....

Compléter tout ou partie du tableau pour les motifs suivants :

- 303 – Différence quantité (Facturé/Livré)
- 310 – Taux de TVA (Appliqué / Au lieu de)
- 311 – Prix unitaire non respecté (Appliqué / Au lieu de)
- 312 – Frais de port (Appliqué / Au lieu de)

Code conditionnement (CIP/ACL/GTIN)	Libellé article	Code motif du litige	Marché	Lot	Facturé/ Appliqué	Livré/ Au lieu de
9	10	11	12	13	14	15

PIECE(S) JOINTE(S) Récépissé du transport <input type="checkbox"/> Facture/avoir <input type="checkbox"/>	REPONSE FOURNISSEUR Date : 16 Nouvel avoir/facture joint <input type="checkbox"/>	Dossier suivi par : 17 Réf : Autre :	E-mail : 18 Autre :
CLOTURE DU LITIGE		Tél : Commentaires : Commentaires : Commentaires :	
RELANCES	Personne contactée : Personne contactée :		
Date :	Commentaires : Commentaires :		

Consignes d'utilisation du formulaire litige sur facture/avoir

ENTETE

- 1** Nature du document, et pagination de type page x/y
- 2** ETABLISSEMENT CLIENT concerné par la livraison et qui déclare le litige. Préciser :
- Le nom et l'adresse de l'établissement (établissement de santé, établissement médico-social, EHPAD...)
 - Le nom et les coordonnées du correspondant (contact)
- 3** LITIGE : numéro du dossier litige attribué par l'établissement et date
- Références mentionnées sur la FACTURE ou sur l'AVOIR. Préciser :
- Le numéro
 - La date
 - Le montant TTC de la facture ou de l'avoir
- 4** EXPÉDITION : références mentionnées sur le bordereau d'expédition ou de livraison : numéro et date
- Références mentionnées sur la COMMANDE : numéro et date
- 5** FOURNISSEUR destinataire du litige. Préciser :
- Le nom et l'adresse du fournisseur
 - Le nom et les coordonnées du correspondant (contact)
- 6** Liste des MOTIFS DE LITIGE
- Cocher le motif de litige pour les motifs 301, 302 ou 304. Compléter le tableau en inscrivant à chaque ligne article le code motif pour les motifs 303, 310, 311, 312, 314

TABLEAU

- Compléter selon le motif, tout ou partie du tableau pour chacune des lignes articles litigieuses. Lorsque le nombre d'articles n'entre pas dans le cadre, prévoir la création d'une nouvelle page avec les mêmes en-têtes.
- 9** CODE CONDITIONNEMENT* : indiquer le code à 13 caractères identifiant l'article : CIP, ACL ou GTIN.
- 10** LIBELLE ARTICLE : préciser le libellé correspondant au code conditionnement,
- 11** CODE MOTIF : inscrire le code motif à chaque ligne article concernée.
- 12** MARCHE : indiquer la référence du marché
- 13** LOT : indiquer le numéro de lot concerné par le litige
- FACTURE/APPLIQUE :**
- A compléter pour les différences de quantité constatées entre la facturation et la livraison. Indiquer la quantité facturée dans cette colonne et compléter la colonne suivante par la quantité livrée.
- A compléter pour les taux de TVA, les prix unitaire ou les frais de port non conformes aux conditions initialement prévues (appliqués au lieu de). Indiquer le taux de TVA, le prix unitaire ou les frais de port appliqués dans cette colonne et compléter la colonne suivante par le taux de TVA, le prix unitaire ou les frais de transport attendus (au lieu de).
- 14** LIVRE/AU LIEU DE : à compléter en fonction de la colonne précédente

- PIED DE PAGE**
- 16** PIÈCE JOINTE : bien cocher la case indiquant le type de pièce jointe : photocopie du récépissé de transport et/ou de la facture ou de l'avoir litigieux

*Dans le cadre de la mise en œuvre de la tracabilité des médicaments humains, l'AfSSAPS a retenu le principe de l'évolution de la codification des présentations du code CIP de 7 à 13 caractères et l'évolution du marquage des conditionnements extérieurs du code à barres 39 vers un Data Matrix supportant les informations ; CIP/3, numéro de lot et date de péremption cf. avis paru au JO du 16 mars 2007. Un accord entre le CIP et GS1 réserve le préfixe 3400 à l'attribution des codes CIP/3 – UCD/3 et permet l'intégration des codes CIP/3 – UCD/3 actuels dans un code CIP/3 – UCD/3. Cf. site www.ucdclip.org Pour les dispositifs médicaux et autres produits de santé, l'évolution du code ACL7 vers un code ACL13 ou GTIN est recommandée

- RECOMMANDATION IMPORTANTE** : il est demandé au fournisseur de joindre une photocopie du formulaire litige complété avec l'avoir ou la facture de régularisation envoyé à l'établissement de santé

- 18** RELANCE ET CLÔTURE DU LITIGE : partie réservée aux services administratifs de l'établissement de santé

Résumé

Dans le cadre de la normalisation des échanges interprofessionnels, fabricants-dépositaires-répartiteurs-établissements de santé, les partenaires de la chaîne de distribution des médicaments et des dispositifs médicaux ont défini les modalités de traitement des litiges.

Deux procédures permettant de disposer de formulaires normalisés sont décrites dans ce document : le « litige à la livraison/réception » et le « litige sur facture/avoir ».

Pour préparer l'intégration à l'EDI de ces procédures, les différents cas de litiges ont été codifiés. Pour les litiges à la réception/livraison, ils se déclinent en motifs, sous-motifs et précisions associées qui peuvent être renseignés à la ligne article dans le formulaire.

La déclaration d'un litige peut intervenir en bout de chaîne d'une suite logique d'opérations et d'échanges (bon de commande, réception, bon de livraison) liés à la commande et décrits dans des Cahiers CIP/ACL distincts.

MOTS CLÉS

Litige – fournisseur – expéditeur – destinataire – transporteur – fabricant – établissement de santé – commande – expédition – réception – livraison – logistique – facture – avoir – formulaire – codification – normalisation – dictionnaire – motif – sous-motif – précision associée – échange dématérialisé



95, rue de Billancourt – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Tél : 01 49 09 62 60 – Fax : 01 49 09 62 73

<http://www.cipclub.org>

<http://www.aclclub.org>